

# La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

26<sup>ème</sup> année - N°5049 - Mardi 27 Janvier 2026 - Prix : 200 Fc

JUSTICE :

## Quand l'État réaffirme l'autorité de la loi



*Le ministère de la justice, la Cour suprême et le secrétariat général du Gouvernement ont tenu une conférence de presse conjointe le lundi 26 janvier dernier pour présenter des notes circulaires adressées aux autorités judiciaires et aux forces d'enquête, visant à rappeler le respect strict de la loi, renforcer l'État de droit et restaurer la confiance des citoyens dans l'institution judiciaire.*

À travers des notes circulaires et une conférence organisée hier au secrétariat général du gouvernement, les institutions rappellent que « la loi ne se négocie pas, elle s'exécute », lit-on dans le communiqué officiel. Une formule forte, qui sonne comme un rappel à l'ordre républicain dans un contexte où les

exigences de célérité, de rigueur procédurale et de protection des droits fondamentaux sont de plus en plus scrutées par les citoyens.

Loin d'annoncer de nouvelles dispositions, ces textes réaffirment les fondements de l'État de droit : respect strict des délais de garde à vue, encadrement rigoureux de l'action de la police judiciaire, célérité dans le prononcé et la rédaction des décisions, et tolérance zéro face aux atteintes graves aux droits des enfants. « Ces notes ne constituent ni de nouvelles lois ni un durcissement arbitraire, mais un rappel solennel du cadre légal », précise le communiqué.

LIRE SUITE PAGE 3

**07 Chaanban 1447**  
**Prières aux heures officielles**  
**Du 26 au 31 Janvier 2026**

**Lever du soleil:**

**05h 59mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 40mn**

Fadjr : **04h 48mn**

Dhouhr : **12h 23mn**

Ansr : **15h 55mn**

Maghrib : **18h 43mn**

Incha : **19h 57mn**



## UNICEF-COMORES :

## Des progrès concrets pour les enfants

*La directrice régionale de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et Australe, Mme Etleva Kadili, a effectué une visite aux Comores pour constater les avancées des projets menés par son agence en faveur des enfants et des communautés.*

C'est lors d'un point de presse tenu samedi 24 janvier dernier au bureau de l'UNICEF que l'agence a mis en avant les impacts réels de ses interventions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de la protection contre les violences faites aux enfants au niveau national. « Sur le terrain, il apparaît clairement que les centres de santé, les plus proches des communautés et des agents de santé communautaires formés, constituent la première ligne de défense pour sensibiliser les populations et assurer une détection précoce des pathologies », a déclaré la directrice régionale, Mme Etleva Kadili dans son discours. L'équipe a également visité récemment le village de Kowe à Anjouan, où elle a pu constater les bénéfices de l'accès à l'eau potable pour les familles, en particulier les femmes et les filles.

« En me rendant dans les communautés, les écoles et les structu-

res de santé, j'ai pu constater des impacts réels en santé, éducation, eau et protection contre les violences faites aux enfants, tout en mesurant l'urgence d'accélérer les efforts pour atteindre les enfants les plus vulnérables », a-t-elle ajouté. En juin dernier à Pomoni, l'équipe a visité une école primaire rénovée à la suite du passage du cyclone Chido. Grâce à l'appui de l'UNICEF, un centre de santé a aussi été équipé en équipements solaires (panneaux et autres kits), pour une autonomie énergétique permettant désormais aux soignants de travailler dans de bonnes conditions, puis aux patients de bénéficier de soins de qualité. Un service d'écoute pour les femmes et les enfants victimes de violences a été mis en place. Sachant que la région de Pomoni est signalée comme étant très vulnérable au changement climatique.

Par ailleurs, l'UNICEF travaille en partenariat avec l'union des Comores et des organisations internationales afin d'améliorer l'accès aux services essentiels pour les enfants et les communautés. Les projets menés par l'agence incluent particulièrement la réhabilitation de salles de classe et de latrines, la fourniture de matériel scolaire et l'installation d'énergie solaire dans



les écoles. Malgré ces avancées, l'amélioration des apprentissages constitue désormais le principal défi. Par conséquent, la directrice régionale de l'agence a rencontré les autorités comoriennes, notamment les ministres de la santé, de l'éducation, de la promotion du Genre ainsi que celui des finances, dans le but de discuter des moyens de renforcer les efforts en faveur des enfants.

Rappelons que le Fonds des Nations unies pour l'enfance a également lancé des initiatives sur le territoire national, dans l'optique de

lutter contre les violences faites aux enfants et aux femmes, ceci à travers les clubs d'adolescents et les services d'écoute pour une prise en charge des victimes de violences. De 2022 à 2024, il a soutenu l'ouverture de sept nouveaux services aux Comores, à l'aide des fonds de l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA). Notamment, à Pomoni, Domoni et Bandrani (Ndzuani), Koimbani-Oichili, Foubouni et Mitsamiouli (Ngazidja), ainsi qu'à Nioumachoua (Mwali).

Selon ce qui a été présenté pendant la conférence, force est de constater l'avancement. Certes, le pays a réalisé des progrès significatifs dans la réduction de la mortalité infantile, la malnutrition chronique et l'augmentation de la scolarisation. Il est essentiel de maintenir le cap politique et les investissements pour atteindre les objectifs de développement durable 2030.

**Hamdi Abdillahi Rahilie**  
(Stagiaire)

## JUSTICE :

## La Chambre anticorruption a un nouveau siège

*Mise en place l'an dernier, la Chambre anticorruption de la Cour suprême est désormais dotée de son propre siège. La cérémonie d'inauguration, organisée le 20 janvier dernier, s'est déroulée en présence des membres du gouvernement et du corps judiciaire. À cette occasion, le président de la Cour suprême a dressé le bilan de l'année écoulée et adressé ses vœux pour la nouvelle année.*

Ce nouveau bâtiment, entièrement financé par le gouvernement à hauteur de 93 592 250 KMF, vise à offrir à l'institution

un cadre de travail adéquat pour l'accomplissement efficace de ses missions. « Les travaux de mise en place de la Chambre anticorruption ont débuté depuis un certain temps. Le gouvernement a œuvré pour la mise à place de cette chambre, qui a finalement vu le jour depuis l'année dernière. De nombreuses activités ont déjà été réalisées. Aujourd'hui, c'est un grand pas pour notre justice, car ce siège permettra à la Chambre anticorruption de poursuivre correctement son travail. J'en appelle ainsi aux membres de cette chambre à exercer pleinement leurs fonctions, qui consistent à lutter contre la cor-

ruption afin de préserver les biens publics », a déclaré Anfani Hamada Bacar, ministre de la justice.

Pour sa part, le président de la Cour suprême, Cheikh Salim Said Athoumane, s'est réjoui de l'aboutissement de ce projet. « C'est une fierté d'inaugurer ce nouveau bâtiment dédié à la Chambre anticorruption de la section des comptes. Il s'agit de la réalisation d'un projet architectural d'un montant de 93 592 250 KMF, entièrement financé par le gouvernement dans le cadre du renforcement des capacités de la Cour suprême. Il faut souligner que la Chambre anticorruption a mené

de nombreuses activités l'année dernière, permettant à la population de mieux comprendre l'importance de cette institution et son rôle », a-t-il indiqué.

Parmi les activités réalisées figurent notamment la tournée de sensibilisation menée en mai et juin 2025 à travers l'ensemble du territoire national. Cette initiative a permis de sensibiliser les citoyens sur le fléau de la corruption, qui gangrène tous les secteurs d'activité. Un atelier de renforcement des capacités a également été organisé, réunissant la Chambre anticorruption et la quasi-totalité des acteurs du système judiciaire. À cela s'ajoute l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, étape déterminante ayant contribué à la réintégration des Comores dans le mécanisme des Nations unies contre la corruption. « Avec tous ces efforts, les Comores espèrent fermement quitter la catégorie C pour atteindre la catégorie B celle des pays les mieux notés en matière de lutte contre la corruption d'ici à 2030 », a-t-il ajouté.

Concernant le bilan, le président de la Cour suprême a indiqué qu'au titre de l'année 2025, selon les statistiques du service du greffe, la Cour suprême a rendu 192 décisions et arrêts, ainsi que des avis juridiques et des rapports annuels ou thématiques publiés par les quatre sections composant la haute juridic-

tion. Toutefois, il s'est interrogé sur l'insuffisance du nombre d'affaires traitées par certaines composantes de la Cour. Il a exhorté les chefs de juridiction à appliquer sans délai l'article 36 de la loi sur la magistrature, qui impose la mise à disposition des décisions dans un délai d'un mois après le délibéré. Il a également relevé la faible activité de la Chambre criminelle de la section judiciaire de la Cour suprême, malgré le nombre important d'affaires jugées par les tribunaux correctionnels, les chambres d'accusation et les chambres des appels correctionnels. « Il est urgent que ces juridictions se mettent à jour en mettant sans délai les décisions rendues à la disposition des parties, afin qu'elles puissent exercer leurs voies de recours devant la Chambre criminelle de la Cour suprême », a-t-il précisé.

S'agissant de la section des comptes, le président de la Cour suprême a dressé un bilan largement positif. Sur 57 audits programmés, 47 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 82%. Trente-six rapports d'observations définitifs ont été adoptés, représentant 77% des audits programmés. L'ensemble des audits a donné lieu à des rapports substantiels relatifs au contrôle externe des finances publiques.

**Nassuf Ben Amad**



JUSTICE :

Quand l’État réaffirme l’autorité de la loi

Suite de la page 1

Pour Me Djamaldine Bakar, avocat au barreau de Moroni, la portée de ces circulaires dépasse largement le cadre administratif. « En tant qu’avocat, je verrais dans ces notes circulaires bien plus qu’une simple communication administrative : c’est un rappel à l’ordre qui sécurise la pratique juridique quotidienne. Ce document marque un tournant car il s’attaque à l’arbitraire en remettant le magistrat au centre de la procédure », analyse-t-il.

Selon l’avocat, le premier impact concret concerne la garde à vue. « Le renforcement du cadre de la garde à vue est le changement le plus immédiat pour les citoyens. Il met un coup d’arrêt à certaines pratiques arbitrai-

res et redonne toute sa place au droit et au contrôle du magistrat », explique Me Djamaldine Bakar, qui voit dans ces rappels une garantie essentielle pour les libertés individuelles.

La question des mineurs constitue, à ses yeux, un autre tournant majeur. « Nous passons d’une justice parfois perçue comme négociable à une justice de protection absolue. La priorité est désormais donnée à la victime, les arrangements sont interdits et la réponse judiciaire devient à la fois ferme et éducative lorsqu’il s’agit de mineurs », souligne-t-il, insistant sur la nécessité de protéger les plus vulnérables tout en évitant la récidive.

Ces notes circulaires auront également des effets directs sur le quoti-

dien des justiciables. « Il y a de vrais changements concrets : l’accélération des procès commerciaux, avec des délais désormais encadrés autour de quatre mois, une responsabilisation accrue des magistrats et des greffiers, et davantage de transparence dans le traitement des dossiers », estime l’avocat.

En résumé, Me Djamaldine Bakar considère que ces textes marquent une évolution profonde de la pratique judiciaire. « Ces notes transforment des principes abstraits en obligations procédurales strictes. Pour le justiciable, cela signifie moins d’attente, moins d’incertitude et une protection renforcée des plus vulnérables », conclut-il.

Au cœur de cette démarche, une volonté claire : restaurer la crédibili-

té de la justice. Les autorités rappellent que tout dépassement illégal de garde à vue expose son auteur à des sanctions disciplinaires et pénales, et que le non-respect des délais judiciaires porte atteinte à la sécurité juridique, à la confiance des justiciables et à l’attractivité économique du pays.

La protection des mineurs victimes d’agressions sexuelles est érigée en priorité absolue. « La justice doit être un rempart pour les victimes, jamais un refuge pour les agresseurs », insiste le texte, qui appelle à des réponses judiciaires rapides, fermes et exemplaires, y compris par le recours à la détention provisoire et aux peines complémentaires prévues par la loi.

S’agissant des mineurs en conflit

avec la loi, le ton se veut équilibré : fermeté dans la réponse pénale, mais primauté de l’éducation sur la seule sanction. « Punir sans reconstruire, c’est préparer la récidive », rappelle le communiqué.

À travers ces rappels, l’État affiche une ambition assumée : renforcer l’efficacité du système judiciaire, garantir les droits des citoyens et rapprocher la justice de la population. Un signal politique fort, adressé autant aux acteurs judiciaires qu’aux justiciables, pour réaffirmer que la justice demeure l’un des piliers essentiels de la République.

Mohamed Ali Nasra

POLITIQUE

À Fomboni, l’opposition rejette les assises de la « réconciliation »

Réunis à Fomboni, sur l’île de Mwali, les principaux regroupements de l’opposition comorienne ont adopté une résolution commune dénonçant la gouvernance du régime en place et rejetant l’initiative d’assises nationales annoncée pour février 2026. Les signataires réaffirment leur attachement à l’Accord-cadre de Fomboni – Mwali de 2001, qu’ils considèrent comme l’unique fondement légitime de la stabilité et de l’unité nationales.

Les acteurs politiques de l’opposition comorienne ont haussé le ton. Samedi 24 janvier 2026, à Fomboni, l’Opposition Unie de Mwali (OUM), le Rassemblement de l’Opposition Comorienne (ROC) et la Convergence des Mouvements pour la République et l’État de droit (COMRED) ont adopté une résolution commune sur la situation politique et institutionnelle de l’Union

des Comores. Dans un texte dense et sans concession, les signataires rappellent d’abord la portée historique de Fomboni et de Mwali, présentées comme des terres de dialogue et de compromis national. Ils réaffirment surtout le caractère fondamental de l’Accord-cadre de Fomboni du 17 février 2001, qualifié de socle de la stabilité politique, de l’unité nationale et de la coexistence pacifique entre les îles. Pour l’opposition, cet accord avait permis de mettre fin à des décennies de crises institutionnelles en consacrant la rotation du pouvoir présidentiel, l’équilibre des institutions et une gouvernance fondée sur le consensus.

Mais, selon les signataires, cet héritage serait aujourd’hui gravement menacé. La résolution accuse le pouvoir dirigé par le colonel Azali Assoumani d’avoir « vidé de sa substance » l’esprit et la lettre de l’Accord de 2001, à travers des révisions constitutionnelles unilaté-

rales, une personnalisation extrême du pouvoir et une confiscation progressive de la souveraineté populaire. L’opposition dénonce également un mode de gouvernance fondé sur la peur, les arrestations arbitraires et l’absence de légitimité démocratique.

Dans ce contexte, les partis signataires rejettent catégoriquement l’initiative d’« assise nationale de réconciliation » annoncée pour le 17 février 2026 à Fomboni. Ils y voient une opération politique « non inclusive et non crédible », destinée, selon eux, à renforcer la dictature en place et à détourner les revendications de l’opposition en faveur d’une transition démocratique et du rétablissement de l’ordre constitutionnel de 2001. À l’inverse, l’opposition annonce son intention de commémorer conjointement, le 17 février 2026, l’anniversaire de l’Accord de Fomboni. Cette commémoration est présentée comme un acte de résistance poli-



tique pacifique et un hommage aux artisans de la paix et du compromis national.

La résolution lance enfin un appel solennel au peuple comorien, à la société civile, aux jeunes, aux femmes, à la diaspora et aux forces vives de la nation pour une mobilisation civique pacifique et disciplinée. Un appel est également adressé

à la communauté internationale afin qu’elle ne cautionne pas, selon les signataires, des processus politiques « factices et exclusifs », et qu’elle soutienne une transition démocratique apaisée et inclusive aux Comores.

Riwad

WEBINAIRE UONI :

Penser l’IA pour développer les Comores

L’association UONI a lancé son programme d’activités 2026 avec un webinaire consacré à l’intelligence artificielle aux Comores le samedi 24 janvier 2026. L’événement avait pour objectif d’interroger les enjeux, les retards et les perspectives de développement de l’intelligence artificielle (IA) au sein de la société comorienne.

Organisé en ligne, ce webinaire s’inscrit dans une série de rencontres portées par UONI, une association qui rassemble des scientifiques de la diaspora engagées dans la promotion des sciences et de l’innovation. L’évènement a vu la forte participation des professionnels du numérique, des chercheurs de l’Université des Comores et des étudiants issus de la diaspora.

Lors de son exposé, le Docteur Naira Abdou Mohamed, chercheur en intelligence artificielle engagé dans la valorisation du patrimoine linguistique africain, a mis en lumière les obstacles majeurs à l’intégration de l’IA aux Comores. Il a souligné : « les freins structurels et politiques » notamment le « manque d’infrastructures numé-

riques » qui empêchent le développement de cette technologie. Pour lui, « l’absence de corpus unifiés et de ressources numériques adaptées freine la modélisation linguistique, pourtant essentielle pour des IA inclusives. » Face à ce constat, il recommande d’investir dans l’éducation et la recherche. « L’intégration de l’informatique dès

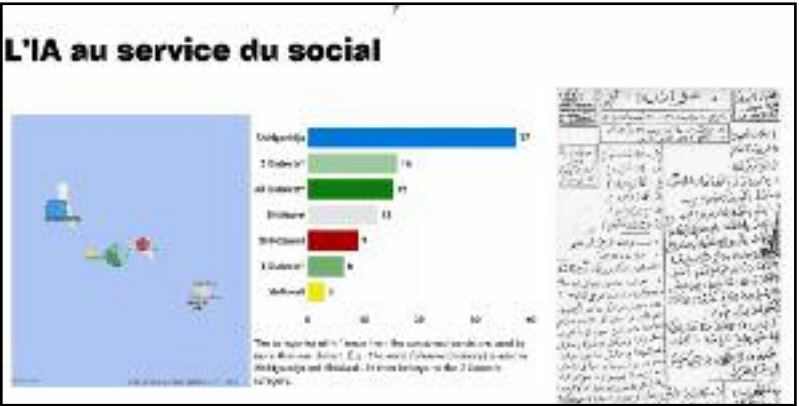
le secondaire, le développement de laboratoires de recherche et la création de partenariats internationaux sont autant de leviers pour combler le retard technologique ».

Lors du webinaire, plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de mettre en lumière les compétences déjà présentes aux Comores dans les domaines du numérique et de l’intelligence artificielle. Ils ont rappelé que des jeunes chercheurs, développeurs et ingénieurs comoriens commencent à se distinguer à l’international, confirmant ainsi que le potentiel local est bien réel. Mohamed Youssouf, un des participants mentionne l’initiative du Ministère des Postes et Télécommunications, qui a lancé la phase pilote du Technopole Numérique des Comores, en partenariat avec les étudiants de l’IUT. « Un centre équipé déjà opérationnel

pour des travaux de codage et de développement web. » dit-il.

Les conclusions de la rencontre ont invoqué que les institutions publiques de recherches et d’innovation numérique, les associations et ONG doivent jouer un rôle moteur en définissant une stratégie nationale claire pour l’intelligence artificielle et en soutenant financièrement les initiatives locales. L’universités, quant à elle, est appelée à réorienter la formation et la recherche appliquée, en créant des partenariats régionaux pour accompagner les jeunes talents. Aussi, les médias ont été identifiés comme des acteurs essentiels pour vulgariser les enjeux de l’IA, sensibiliser la population et valoriser les talents comoriens.

Aticki Ahmed Ismael (stagiaire)



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DES MECK :

# Bilan, finances et nouveau leadership à l'ordre du jour de l'AG 2024

*Après les Assemblées Générales des Mecks - de base en 2025, l'Union des Mecks a organisé dimanche 25 janvier leur Assemblée Générale ordinaire annuelle. Cette dernière s'était penchée sur le bilan de l'année 2024, validation des états financiers, et le renouvellement à la tête de son Conseil d'Administration.*

**L'**Union des Meck a tenu son Assemblée Générale ordinaire annuelle dimanche dernier, un rendez-vous crucial pour l'un des grandes institutions financières du pays. Les membres se sont réunis pour un triple objectif : dresser le bilan d'une année 2024 riche en projets, valider la santé financière, et surtout, acter le renouvellement du président du Conseil d'Administration. La première partie de l'assemblée a été consacrée au rapport moral et au bilan d'activités. Les adhérents ont pu mesurer le chemin parcouru depuis la dernière AG. L'accent a été mis sur les événements phares qui ont rythmé l'année surtout les initiatives solidaires portées par l'Union. Le rapport a également souligné les défis relevés et a esquissé les perspectives pour l'année à venir, confirmant la vitalité et l'ancrage local de l'institution.

Sans surprise, mais avec la rigueur requise, l'assemblée s'est ensuite penchée sur les états financiers de l'exercice 2024. Le trésor-

rier a présenté un compte-rendu détaillé des comptes, mettant en avant une gestion prudente et équilibrée. Le point qui a incontestablement capté l'attention de l'assemblée fut le renouvellement du président du Conseil d'Administration. Ce vote marquait la fin d'un cycle et l'ouverture d'un nouveau chapitre pour l'Union des Meck. Mais ce dernier n'a pas eu lieu. L'Assemblée a reconduit le président qui était là jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Dans une brève allocution, le directeur administratif de l'Union des Mecks a salué le bon déroulement de l'AG et a montré par la suite que l'état financier a été validé. "Concernant le renouvellement du président du Conseil d'Administration, les membres du conseil ont donné le pouvoir au président sortant pour continuer le mandat jusqu'à la prochaine AG pour faire les votes", précise Assadillah Abdallah, tout en annonçant la présence des délégations des deux autres îles. Cette Assemblée Générale 2024 de l'Union des Mecks se clôture donc sur une note de sérénité et d'enthousiasme renouvelé. Le bilan positif de l'année écoulée, la validation d'une gestion financière rigoureuse et la reconduction du président du CA en place dessinent les contours d'une association dynamique, enracinée et prête à écrire la suite de son histoire.

NAY

**La Gazette des Comores**  
 BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES  
 Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

**Périodicité :**

3 mois ☐ Montant : \_\_\_\_\_  
 6 mois ☐ Montant : \_\_\_\_\_  
 12 mois ☐ Montant : \_\_\_\_\_

**Mode de règlement :**

Espèces ☐  
 Chèque ☐ n° \_\_\_\_\_  
 Virement bancaire ☐ réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,

Signature : \_\_\_\_\_

**Tarifs d'abonnement**  
 (Valable à compter du 1er janvier 2015)

|          | Mensuel |      | Trimestriel |      | Semestriel |      | Annuel |      |
|----------|---------|------|-------------|------|------------|------|--------|------|
|          | FC      | Euro | FC          | Euro | FC         | Euro | FC     | Euro |
| Comores  | 4 500   | 9    | 12 500      | 25   | 25 000     | 51   | 50 000 | 102  |
| Etranger | 6 000   | 12   | 17 000      | 35   | 32 000     | 65   | 62 500 | 127  |



# VARIOLE DU SINGE (Mpox)

(Comores)

## SYMPTÔMES À SURVEILLER



Fièvre + Ganglions



Boutons Douloureux

- ✓ Fièvre + Ganglions
- ✓ Boutons Douloureux
- ✓ Très Contagieux

Ganglions + Douleur = MPOX

## COMMENT SE PROTÉGER ?



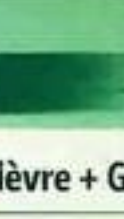
Éviter contacts



Dormir seul



Laver ses mains

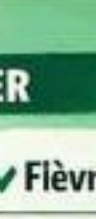


Limiter partenaires

## TRAITEMENT & REMÈDES



Paracétamol



Nigelle & Miel

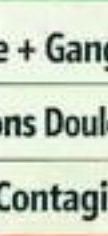


Gingembre + Citron

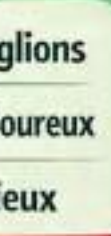


Nourriture saine

## DANGER !



Femme Enceinte



Enfant Malade



Plaies Infectées

→ ALLER AU CENTRE DE SANTÉ !

NE CACHEZ PAS LA MALADIE, PROTÉGEONS NOS FAMILLES !

JUDO :

Six mois pour élire un nouveau bureau

C'est en tout cas le souhait d'une entité dénommée commission de transition, exprimé lors d'un point de presse à Moroni, il y'a une semaine. Depuis des mois, le judo comorien, jadis institution respectée et peu enclin aux scandales, se trouvent propulsé sur le devant de la scène médiatique par des scandales, et une guerre interne qui va finir par imposer l'une des fédérations les plus anciennes du sport comorien.

Une vidéo qui a circulé sur les réseaux, mettant en prise le président de la Fédération de Judo, José Chakrina Abodo, et l'ancien Directeur Technique National, Riadhudine, alias 100 blagues a énormément choqué le monde sportif. Anciens alliés, les deux hommes se disputent désormais le contrôle de la Fédération Comorienne de Judo. En place depuis plus de quinze ans à la tête du judo comorien, José Chakrina serait contesté au sein de sa propre fédération, et même au sein du COSIC dont certains membres n'hésitent pas à dénoncer ses pratiques. « On ne peut pas diriger une fédération comme l'on gère sa propre famille. Malheureusement, c'est ce qu'est en train de faire notre ami, José », nous

a confié un éminent membre du COSIC. Entre autres reproches fait au président du judo comorien, une forme de népotisme instauré dans le fonctionnement de la Fédération. « Où comment expliquer depuis des années, il refuse la demande d'affiliation du Club de Domoni (Anjouan), tout simplement pour des raisons personnelles », poursuit notre témoin du COSIC. Si le COSIC admet des manquements graves de la part de José, ce dernier continue à avoir des solides soutiens au sein de la maison du sport comorien, croit savoir un membre de la commission de transition. « On sait que ça sera très difficile de le déloger de là, il a des soutiens politiques solides, et on sait que le COSIC roule aussi pour lui ». Réunie autour de neuf clubs sur les quatorze que compte la FCJ, cette commission en quête de légitimité tente par tous les moyens de se créer un capital sympathie en dénonçant la mainmise du président actuel. « Après 16 ans de pouvoir absolu, qui a ruiné le judo comorien, nous les neuf clubs (09) constituant la Commission de Transition interpellons le ministère des sports et le COSIC, que nous sommes déjà en chemin pour la réforme du judo comorien », s'était confié à la presse



l'un de dirigeants de cette nouvelle entité. Un peu plutôt avant lui, Ahamada Moilim représentant en tant que président du Club Junior avait donné l'onction des neuf clubs à la Commission de Transition. « Nous sommes venus aujourd'hui, confirmer notre soutien à la Commission de Transition du judo comorien, créé depuis le 06 décembre dernier ». Et ce dernier d'interpeller les dirigeants de cette structu-

re de la nécessité de mettre en place des réformes avant toute élection. « Il faut mettre en place les textes (code électoral, règlement intérieur... Ndlr) avant d'aller aux élections du niveau bureau exécutif». Donc en attendant la mise en place d'un nouvel exécutif, la Commission se donne six mois pour élaborer tous les textes qui vont régir le judo comorien les prochaines années. « Dans le souci de préserver notre institution, surtout dans la perspecti-

ve des prochains jeux des îles, nous avons le devoir de créer un environnement sûr pour notre sport. C'est pourquoi, nous nous donnons six mois pour réaliser ce chantier, et permettre au prochain bureau exécutif de travailler dans les meilleures conditions », devait conclure lors de ce point de presse celui qui officiait en tant que porte-parole de la Commission de Transition.

Imtityaz

ASSAINISSEMENT :

La mairie de Moroni reçoit un tracteur

La mairie de Moroni a reçu vendredi 23 janvier dernier, un tracteur offert par la société AFRIFEED HOLDING, dans le cadre d'un partenariat avec la mairie et sous l'appui du ministère de l'Intérieur. Cet engin est destiné à faciliter les opérations de chargement et déchargement des déchets, ainsi que l'enlèvement des carcasses de véhicules qui jonchent les rues de la capitale et gênent la circulation.

L'événement s'inscrit dans la dynamique du chef de l'État, qui souhaite transformer les capitales de l'Union des Comores, à commencer par Moroni la grande capitale. « C'est un événement important qui nous permet d'aller dans la bonne direction », a déclaré un représentant de la mairie. Ce tracteur va permettre de mécaniser les opérations de collecte des déchets et d'enlèvement des carcasses, ce qui devrait améliorer

l'efficacité des services de la mairie et contribuer à rendre la ville plus propre et plus accueillante. Mais comment la mairie compte-t-elle entretenir ce nouveau véhicule ? Selon les responsables, c'est à la mairie de gérer l'entretien du tracteur, mais ils sont confiants dans les moyens de la commune pour le faire. "La commune a tout à fait les moyens de veiller à l'entretien de ce véhicule", a-t-on

déclaré. D'ailleurs, d'autres engins, dont un camion, sont attendus prochainement, ce qui permettra à la mairie d'embaucher du personnel et de redorer l'image de la ville. Un premier pas donc, vers un Moroni plus propre et plus accueillant. La mairie espère que ce partenariat avec AFRIFEED HOLDING sera le début d'une collaboration fructueuse pour améliorer la qualité de vie des habitants. En outre, la société AFRIFEED HOLDING, basée en Tanzanie, a choisi de soutenir la mairie de Moroni dans son effort de modernisation et d'assainissement de la ville. Un geste qui est salué par les autorités locales et qui devrait encourager d'autres partenaires à suivre cet exemple. Avec ce tracteur, la mairie de Moroni dispose désormais d'un outil précieux pour améliorer la propreté de la ville et offrir un environnement plus sain à ses habitants. Il reste maintenant à la mairie de poursuivre ses efforts pour que Moroni devienne une ville modèle du pays.

Hamdi Abdillahi Rahilie (Stagiaire)



|                                |
|--------------------------------|
| La Gazette des Comores         |
| Fondateur et Directeur général |
| Said Omar Allaoui              |
| Directeur de la publication    |
| Elhad Said Omar                |
| Rédactrice en chef             |
| Andjouza Abouheir              |
| Secrétaire de rédaction        |
| Toufé Maecha                   |
| Rédaction                      |
| Mohamed Youssouf               |
| Sanaa Chouzour                 |
| A. Mmagaza                     |
| M.I.M Abdou                    |
| Nassuf Ben Amad                |
| Kamal Gamal Abdou              |
| Nabil Jaffar                   |
| Riwad                          |
| A Bardraoui                    |
| Mohamed Ali Nasra              |
| Stagiaires                     |
| Abdillahi Hamdi Rahilie        |
| El-Aniou Fatima                |
| Aticki Ahmed Ismael            |
| Mise en page                   |
| Abdouchakour Aladi Nourou      |
| Responsable commercial         |
| Mariama Mhoma                  |
| Documentation archiviste       |
| Hadidja Abdou                  |
| Photographe / Site Web         |
| Mohamed Said Hassane           |
| Impression                     |
| Graphica Imprimerie            |
| www.lagazettedescomores.com    |
| Tel: 773 91 21/ 322 76 45      |

## COOPÉRATION PNUD-COMORES :

## 50 ans de partenariat, un engagement qui se poursuit



Luca Monge Roffarelo

Aujourd'hui, le 27 juillet 2026, marque une étape symbolique dans l'histoire du développement de l'Union des Comores. Il y a cinquante ans jour pour jour, les Comores et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) engageaient un partenariat appelé à accompagner durablement le pays dans sa quête de progrès, de stabilité et de bien-être pour toutes et tous.

Depuis l'indépendance, les Comores ont traversé des périodes complexes, marquées par des défis économiques, sociaux, environnementaux et institution-

nels. À chaque étape, le PNUD a été présent aux côtés de l'État comorien et de ses partenaires pour appuyer les politiques publiques, renforcer les capacités nationales et promouvoir des solutions ancrées dans les réalités locales.

En cinquante ans, des avancées notables ont été réalisées notamment la promotion de l'état de droit, l'appui à la redevabilité publique, le renforcement de l'accès à la justice et l'élargissement des espaces de participation citoyenne, dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

L'amélioration progressive du développement des indicateurs de développement humain et des conditions de vie. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la gouvernance, l'accès aux services sociaux de base, l'eau et l'énergie, la lutte contre la pauvreté, la souveraineté alimentaire, la protection de l'environnement, l'égalité de genre ainsi que la gestion des risques liés aux changements climatiques. Qu'il s'agisse du renforcement des institutions

nationales, du développement des énergies renouvelables ou de l'appui à la résilience face aux catastrophes naturelles, ces résultats sont le fruit d'un effort collectif continu, porté par la volonté nationale et soutenu par des partenariats solides. Bientôt, grâce à l'appui du PNUD, plusieurs milliers de personnes dans le Bambao Yadjou et l'Itsandra, ainsi que dans le Hambou, le Mboinkou, à Anjouan et à Mohéli, auront enfin accès à une eau potable plus sûre, améliorant durablement leur santé et leur qualité de vie.

Cependant, ce jubilé est aussi un moment de lucidité. De nombreux défis persistent. Trop de familles font encore face à des difficultés d'accès à l'eau, à l'énergie ou à des opportunités économiques décentes. Les jeunes, majoritaires dans la population, aspirent légitimement à un avenir porteur d'emplois et de perspectives. Les femmes continuent de jouer un rôle central dans la société tout en faisant face à des inégalités persistantes. À cela s'ajoutent les effets

de plus en plus visibles des changements climatiques, qui fragilisent les moyens de subsistance et les écosystèmes.

Célébrer les 50 ans du PNUD aux Comores, ce n'est donc pas seulement regarder le chemin parcouru. C'est surtout réaffirmer un engagement commun pour l'avenir : placer l'humain au cœur du développement, promouvoir des solutions durables, inclusives et innovantes, et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Cela implique aussi de consolider la confiance entre citoyens et institutions, de protéger les libertés publiques, et de faire vivre l'état de droit comme condition de la stabilité et d'un développement durable.

Dans un monde en mutation rapide, marqué par des crises multiples, où le multilatéralisme et la solidarité internationale sont de plus en plus fragilisés par la logique de la force et les tensions géopolitiques, le partenariat entre l'Union des Comores et le PNUD demeure plus pertinent que jamais. Ensemble, nous continuerons à

soutenir les priorités nationales, à accompagner les réformes structurantes et à investir dans le potentiel des Comoriennes et des Comoriens, en particulier des jeunes et des femmes. Tout au long de l'année 2026, différentes activités seront également organisées dans l'ensemble des îles pour célébrer et renforcer cet impact.

Ces cinquante années racontent une histoire de coopération, de résilience et d'espoir. Elles ouvrent surtout un nouveau chapitre, tourné vers un avenir où le développement est synonyme de dignité, d'équité et d'opportunités partagées, et où l'engagement collectif demeure la clé d'un progrès durable pour tous.

Vive le partenariat PNUD-Comores !

**Luca Monge Roffarelo**  
**Représentant résident**

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Union des Comores

**AKILI academy** **DAYIMA**

**CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR AVEC AKILI ACADEMY**  
**UNE FORMATION D'EXCELLENCE**

Front-End & Back-End    Algorithmes & Bases de données    Systèmes Embarqués et Plus

Immersion en entreprise

**Ouverture le 2 février 2026**

**⚠ PLACES LIMITÉES – INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!**

**<https://akiliacademy.com>**  
Pour information contacter [contact@akiliacademy.com](mailto:contact@akiliacademy.com)